



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Sous-préfecture de Langon
Pôle réglementation**

**Arrêté du 6 mai 2024 modifiant l'arrêté n° 33-2023-12-01-00006
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales
pour les communes de l'arrondissement de LANGON**

Le sous-préfet de l'arrondissement de Langon

Vu le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à M. Jésus DIEZ, secrétaire général de la sous-préfecture de Langon ;

Vu les ordonnances du 29 novembre 2023 du président du tribunal judiciaire de Bordeaux ;

Vu l'arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Langon du 1^{er} décembre 2023 ;

Considérant la nécessité de modifier l'arrêté susvisé compte tenu des nouvelles propositions des maires des communes concernées ;

ARRÊTE

Article premier : l'arrêté préfectoral n°33-2023-12-01-00006, portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Langon, est modifié pour les communes de : PORTE de BENAUGE, COURS les BAINS, MAZERES, BARSAC, COIMERES, NOAILLAN, VIRELADE.

Le reste des dispositions de l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2023 est inchangé.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de Langon et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde. Il est également affiché à la sous-préfecture de Langon et dans les communes, sans délais.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire, devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9 rue Taste – BP 947- 33063 BORDEAUX soit par l'application informatique Télécours Citoyens accessible par le site internet : « www.telerecours.fr ».

Langon, le 06 mai 2024
PO/Le sous-préfet,
Jésus DIEZ, secrétaire général

Annexe 1 Commissions de révision des listes électorales des communes de moins de 1000 habitants et des communes de 1000 habitants et plus, composées selon l'article L.19 VII du Code électoral

NOM COMMUNE	CANTON	NOM- PRÉNOM CONSEILLER MUNICIPAL	NOM- PRÉNOM DÉLÉGUÉ ADMINISTRATION	NOM- PRÉNOM DÉLÉGUÉ Tribunal judiciaire
Porte de Benauges (fusion au 01/01/19 de Arbis et Cantois)	n°12 L'Entre-Deux-Mers	Guy COGOURDANT	Stéphanie SIGNÉ	MARCHAIS Patrick
Cours-les-Bains	n°29 Le Sud-Gironde	Titulaire : Romain CLOCHER Suppléante : Mme Alice TORRE-GARAY	Mme FLORENT Épouse BORDESOULES Martine Suppléante : Jean-Bernard LABONNE	Titulaire : Alain LABARBE
Mazères	n°29 Le Sud-Gironde	Jean-Michel CAZE	Titulaire : Éliane ROUSSEAU BERNADET Suppléant : Bernard MUGICA	Jean-Pierre BERTIN

ANNEXE 2 – Commissions de révision des listes électorales des communes de 1000 habitants et plus

NOM COMMUNE	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal Ou Conseiller municipal	Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal Ou Délégué de l'administration	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal Ou Délégué du Tribunal judiciaire
Coimères (1 seule liste)	n°27 Le Réolais et Les Bastides	Pierre GRENIER	Patricia WILK épouse DELAS	Martine LAURENT épouse LATESTERE
Barsac	n°15 Les Landes des Graves	Titulaires : Virginie LANUQUE épouse CAILLIEZ / Charlotte LAPERGE VALLOIR / Mohameth TRAORE Suppléants : André DUBOURDIEU / Damien AUDEMA / Cyril CAILLIEZ	Titulaires : Patrick GRASZK / M. Benoit TRABUT-CUSSAC Suppléant : Isabelle BARBANGES ép. ROY	
Noaillan	n°29 Le Sud-Gironde	Titulaires : Pierre BRICOUT / Claire CHARRIER / Thomas LAVOCAT Suppléant : Grégory DUSSIOL	SANCHEZ-TROYAS Sandrine - MILON Serge	
Virelade (1 seule liste)	n°15 Les Landes des Graves	Stéphanie FERRIEZ	Gérald DANGUY DES DESERTS (titulaire) Olivier CHAVANNE (suppléant)	Jean-Louis ROUX